

*Interpellation présentée par le député :
M. Bertrand Buchs*

Date de dépôt : 10 novembre 2010

Interpellation urgente écrite
Un foyer pour requérants d'asile sur le site d'un hôpital : Est-ce logique ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les événements survenus, dimanche 8 novembre 2010 au Foyer Le Lagnon, nous obligent à nous poser la question de l'adéquation entre un foyer pour requérants et un site hospitalier.

Ce foyer se situe, en effet, en plein milieu du site hospitalier de Loëx.

Les incidents ne sont pas rares et les interventions de la police nombreuses.

De plus, l'état du bâtiment semble laisser à désirer.

L'hôpital de Loëx s'occupe de malades chroniques ou en attente d'un placement dans un EMS.

Il semble qu'il manque de solutions de repli, lorsqu'un EMS pour des raisons de transformation, doit trouver des solutions de relogement pour ses pensionnaires.

Il manque également des lits de répit ou de courts séjours, pouvant être une solution pour décharger un conjoint ou une famille, ou permettre un soin ou des investigations légères.

Est-il possible de modifier l'affectation de ce bâtiment pour aller dans le sens de mes propositions ?

Existe-t-il un autre endroit pour loger les requérants d'asile, qui ne soit pas sur le site d'un hôpital ?